



DÉCLARATION PRÉALABLE

CTS / CHSCT du 8 JUIN 2015

Monsieur le Président,

Lors du C.T.S. organisé au titre du CHSCT le 30 juin 2014, notre organisation syndicale A et I - UNSA vous avait demandé de tenir ce C.T.S. plus tôt dans l'année pour permettre une plus grande représentativité de cette formation, notamment pour les élues de la DSDEN de la Haute-Marne qui, aujourd'hui encore ont des difficultés à se libérer compte tenu des impératifs du service public. Vous aviez reconnu le bien-fondé de cette demande en fixant initialement cette réunion au 21 mai 2015. Malheureusement, cette date a été reportée au 8 juin 2015 à 9H30, horaire qui ne nous a pas permis de préparer ensemble ce C.T.S., comme le prévoit le règlement.

Par ailleurs, la création de la nouvelle Région apportera nécessairement des modifications dans notre fonctionnement académique et impactera nos collègues personnels administratifs. Notre organisation syndicale y sera très vigilante. Afin de tenter d'apaiser un climat anxigène et de répondre au mieux aux questions que nos collègues se posent sur leur avenir professionnel et personnel, nous avons décidé de communiquer en leur direction de façon importante.

C'est pourquoi nous vous demandons que toutes les modifications ou évolutions présentes et à venir dans les services soient inscrites à l'ordre du jour du CTS. Notamment, concernant la mutualisation au sein de la DSDEN de la Haute-Marne de la gestion des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap), pouvez-vous nous tenir informés de cette nouvelle organisation ?

Enfin, le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP n'ayant pas encore été soumis au comité technique ministériel, nous vous informons ne pas souhaiter entamer une concertation académique tant qu'il n'y aura pas de cadrage national.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, de veiller à la mise en œuvre d'un véritable dialogue social avec les représentants des personnels.

Merci de votre attention.

Les représentants du CTS

A et I UNSA Reims